

Nous héritons d'un neveu qui vient de décéder

Par alain9195, le 05/04/2010 à 23:42

Bonjour,

Mon neveu vient de décéder à l'age de 46 ans, il n'a plus ses parents, il n'a pas d'enfants, et il est fils unique, ce sont dont nous, ses oncles et tantes au nombre total de 10, qui sont ses héritiers légitimes.

Le patrimoine dont nous allons hériter, s'avère trés important mais les droits de succession s'élèvent à 55% ce qui va nous obliger à vendre immédiatement tous ses biens pour pouvoir les payer.

Ma question est la suivante:

N'y a t-il pas un moyen d'alléger ces droits de succession en créant par exemple une SCI ou une autre forme d'association?

Merci pour vos réponses